

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André Mme Michèle FOURNEL

Absent représenté : Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Absent : Mr André NICOLAS

Mme Janet DARNE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2018 est approuvé sans modification.

Délibérations diverses :

Site Patrimonial Remarquable – lancement de l'appel à candidatures : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en date du 1er juin 2017 par laquelle le conseil a approuvé le lancement de la procédure visant à faire du Monastier un Site Patrimonial Remarquable. Mr le Maire rappelle aussi que cette démarche est indispensable pour le label Petites Cités de Caractères et souligne également l'importance de protéger et de mettre en valeur le riche patrimoine historique de la commune. Il rappelle que cette procédure de classement se déroule en plusieurs phases. Une étude devra tout d'abord être effectuée par un cabinet spécialisé afin de déterminer un périmètre à protéger. Cette étude sera ensuite soumise aux divers services de l'Etat et à enquête publique afin de recueillir l'avis de la population. Un arrêté ministériel viendra ensuite valider la procédure et l'outil de gestion du SPR. Monsieur le Maire ajoute que la commune disposera d'un délai de 5 ans à partir du lancement de la procédure pour mettre en place cette classification. Il présente ensuite le cahier des charges établi par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine permettant de lancer un appel à candidatures pour la réalisation de l'étude préalable. Il précise enfin que cette étude peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, de la Région et du Département à hauteur de 80 %.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges présenté et autorise Mr le Maire à lancer l'appel à candidatures correspondant et lui demande de solliciter parallèlement les services de l'Etat, de la Région et du Département pour l'attribution de subventions pour le financement de cette étude.

Aménagement de la Place du Couvent – attribution des marchés de travaux : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la Place du Couvent. Il rappelle que les travaux avaient été décomposés comme suit :

- Lot 1 Terrassement, réseaux
- Lot 2 Aménagement de surfaces
- Lot 3 Maçonnerie – pierre de taille
- Lot 4 Espaces verts

Avec deux variantes imposées pour le lot 1 :

- Variante imposée 1 : Raccordement au réseau d'eaux pluviales diamètre 500 jusqu'à la rue Farget

- Variante imposée 2 : Création d'une rétention d'eaux pluviales de 166 m3

Et une tranche optionnelle pour le lot 3 :

- Rénovation de la Porte Rouge

Monsieur le Maire précise que les différentes offres reçues ont été présentées et examinées par la commission d'ouverture des plis le 26 septembre. Il présente les conclusions de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De retenir les travaux concernant les variantes imposées 1 et 2 pour le lot 1 ;
- De retenir les travaux concernant la tranche optionnelle du lot 3
- Décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :
 - o Lot 1 à la SARL EYRAUD et fils pour un montant de 218 210 €uros HT en offre de base, 27 040 €uros HT en variante imposée 1 et 37 500 €uros HT en variante imposée 2, soit un montant total de marché de 282 750 €uros HT.
 - o Lot 2 à l'entreprise COLAS et STPP pour un montant de 203 537.50 €uros HT
 - o Lot 3 à l'entreprise ODTP 43 pour un montant de 105 129.20 €uros HT en offre de base et 61 128.50 €uros HT pour tranche optionnelle sous réserve du respect des dispositions techniques particulières relatives à la circulation des véhicules lourds.
 - o Lot 4 à l'entreprise ROCHE Paysage pour un montant de 19 939.52 €uros HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et toutes les pièces relatives à cette opération de travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux correspondants.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan d'éclairage approuvé par l'architecte du projet.

Approvisionnement en eau potable des Villages de Saint Victor et du Bouchet : Mr le Maire rappelle au conseil que l'approvisionnement en eau potable du village de Saint Victor et du Bouchet est géré par le Syndicat des eaux du Rocher Tourte et que l'eau provient du captage du Bouchet. Il ajoute qu'une jonction entre le réseau de Châteauneuf et le réservoir de Saint Victor permet à l'heure actuelle d'alimenter ce village de façon ponctuelle lorsque l'eau du captage du Bouchet n'est pas suffisante. Mr VEY présente ensuite le rapport établi par le Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural. Celui-ci indique que le débit du captage du Bouchet est faible, tout comme la consommation. Par ailleurs, de nombreuses pollutions sont à déplorer car le captage est entouré de propriétés privées et le périmètre de protection est difficile à mettre en place. Deux solutions sont donc proposées :

- Une alimentation par le réseau de Châteauneuf des usagers de Saint Victor uniquement. Le captage du Bouchet pourrait continuer à desservir le hameau du Bouchet seulement, mais sans traitement de la ressource.
- Une alimentation par le réseau de Châteauneuf des usagers de Saint Victor et du Bouchet avec un abandon de la source du Bouchet.

Les deux solutions nécessiteraient des travaux pour la mise en place ou la modification des raccordements, ainsi que pour l'installation d'un système de traitement adapté. Mr le Maire ajoute que ces travaux pourraient permettre de résoudre par la même occasion les problèmes de traitement rencontrés au niveau du captage de Châteauneuf.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve le principe de raccordement définitif des abonnés de Saint Victor et du Bouchet sur le réseau de Châteauneuf.
- Exprime sa volonté de travailler conjointement avec le Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural pour l'agencement technique de ce raccordement et la mise en place d'un nouveau traitement au captage de Châteauneuf.
- Indique que les modalités techniques d'aménagement et de facturation seront étudiées parallèlement à l'avancement de ce projet.

Vitesse de circulation sur la déviation : Monsieur le Maire rappelle au conseil que la vitesse maximale autorisée sur l'avenue Laurent Eynac depuis l'entrée du bourg jusqu'au croisement avec la route de la Borie est de 70 km/heure. Il indique que le projet de rond-point à l'entrée nord de la cité ayant été reporté pour diverses raisons, la modification de cette limitation permettrait de sécuriser l'entrée du Bourg où les croisements avec les voiries communales et les entrées de propriétés sont très nombreux. Il indique ensuite que cette limitation permettrait de mieux s'adapter à la nouvelle limitation à 80 km/h hors agglomération et surtout de réduire les risques en vue de l'implantation de deux nouvelles sorties à l'entrée du bourg : l'accès au nouvel Intermarché d'une part et l'accès au terrain situé sous le garage Pradier Frères, au lieu-dit La Passe d'autre part. Mr le Maire indique qu'il souhaite avoir l'avis des membres du conseil municipal à ce sujet avant de solliciter celui du Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le conseil approuve avec 4 votes contre (Patrick ROCHE, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU et Sandra LHOSTE) la réduction de la vitesse à 50 km/heure sur la totalité de l'avenue Laurent Eynac, depuis l'entrée du Bourg, côté route du Puy, jusqu'au croisement avec la route de la Borie. Le conseil municipal demande donc à Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Conseil Départemental avant de prendre l'arrêté municipal nécessaire à l'application de cette mesure.

Convention de groupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui repose sur une obligation triennale d'économies d'énergies. Les ventes de ces certificats n'étant possibles qu'en très grandes quantités, impossibles à obtenir pour une seule commune, l'Assemblée Départementale avait décidé en 2013 de proposer aux collectivités le regroupement des opérations d'économies d'Énergie et de déposer les dossiers à leur place. Le Département va reconduire cette mesure pour la quatrième période et demande donc le renouvellement de cette convention triennale. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la convention triennale présentée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 et autorise Mr le Maire à la signer.

Questions diverses :

Demande de dépose d'un poteau ciment : Monsieur le Maire présente au conseil un courrier d'un propriétaire du village du Mont qui souhaite une modification d'accès sur sa propriété. Pour pouvoir réaliser ce nouvel accès, il demande la dépose indispensable d'un poteau sur lequel se trouve une lampe d'éclairage public sans remplacement de cette dernière. Le conseil se déclare favorable à cette modification et accepte également la création de ce nouvel accès sur la voirie communale.

Construction d'un mur de soutènement dans le nouveau cimetière : Mr le Maire rappelle au conseil qu'un mur de soutènement a été construit dans le nouveau cimetière. Celui-ci permet de soutenir la voirie d'accès qui sera goudronnée lors d'une prochaine tranche de travaux.

Dates diverses :

- **Inauguration 'café Grenadine' le 28 août à 16 heures au centre de loisirs :** Madame AVOUAC précise que le Café Grenadine est un lieu de rencontre pour les parents et les enfants. Il a été mis en place par l'association Souris Vertes et Familles rurales.
- **Spectacle 'Dames de cœurs' le 29 septembre à 18 heures à l'Eglise Saint Jean**
- **Conférence sur les moulins de la Gazeille le 12 octobre à 20 heures à l'auditorium 'Cornélie Falcon'**
- **Exposition sur les risques domestiques à la bibliothèque**

Prochain Conseil le jeudi 25 octobre 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.